



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-52**

**Séance publique du**

**28 avril 2014**

**Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140428-45467-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 29 avril 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : SOUS RÉGIE "JOURNÉE DES MUNICIPALUX": FIXATION DES TARIFS**

Le 28 avril 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/04/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, M. Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Coralie JAUSSAUD, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Françoise TERME à Mme Danielle SANTAMARIA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : S. DIJON

M. Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -  
Informatique et RRH  
Département Ressources et Relations  
Humaines

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2014

-----

**Nomenclature : 7.10**

Divers

**RAPPORTEUR** : M. Gerard DELOCHE**Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS****OBJET** : SOUS RÉGIE "JOURNÉE DES MUNICIPAUX": FIXATION DES TARIFS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la gestion en régie de recettes de la Direction des Sports, il est nécessaire d'aménager un dispositif permettant l'encaissement des droits d'entrée à la Journée des Municipaux. Relevant du domaine de la communication interne, cette manifestation est une journée fédérative qui invite les agents municipaux et leur famille à se réunir autour d'activités sportives et de détente sur le site du Val de l'Arc (Direction des Sports de la Ville d'Aix en Provence) un dimanche par an au mois de juin.

Une participation financière de 5€ par adulte et enfant de plus de douze ans est sollicitée pour permettre l'accès à l'intégralité des activités de la journée ainsi qu'au repas et à la tombola.

Par ailleurs, cette journée, d'un coût global de l'ordre de 20 000 €, étant à l'attention des agents de la Ville, seuls les agents, leurs conjoints et leurs enfants à charge sont concernés. Aucun autre invité ne peut participer à cette journée, afin de garantir le bon déroulement de la journée, notamment en matière de sécurité.

La régie de recettes de la Direction des Sports fonctionne déjà depuis plusieurs années afin d'encaisser les recettes relatives à l'activité équestre. En raison de la gestion du complexe du Val de l'Arc par la Direction des Sports, la sous régie de recettes dénommée « Journée des Municipaux » va être créée par décision du Maire et rattachée à la Direction

des Sports afin de permettre la perception des droits d'entrée à cette manifestation organisée par le Département des Ressources et Relations Humaines.

Par ailleurs, afin d'être en conformité avec la réglementation de l'instruction codificatrice 06-031-A-B-M du 21/04/2006 relative au fonctionnement des régies de recettes et d'avances, il sera remis à chaque participant ayant réglé son inscription, une quittance contre paiement issu du carnet à souche délivré par le Trésor Public.

Les participations financières des agents se feront par chèques uniquement, à l'ordre du Trésor Public, et ne seront encaissés qu'après l'approbation de la présente délibération et l'exécution des arrêtés municipaux nommant les agents intervenants au sein de la sous régie.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les tarifs de droit d'entrée à la Journée des Municipaux, une grille tarifaire étant jointe au présent rapport.
- **AUTORISER** le comptable public à encaisser les recettes relatives à cette journée sur la ligne budgétaire 92020-706-32

### **SOUS REGIE DE RECETTES « JOURNÉE DES MUNICIPALS » - PROPOSITIONS DE TARIFS**

**Direction Générale Adjointe des Services Qualité de Vie**

**Direction des Sports**

**Conditions d'accès :**

- Inscriptions préalables au Département RRH pour les agents municipaux uniquement et leur famille et les élus
- Aucun remboursement ne sera consenti sauf en cas d'intempérie et que la journée ne puisse être reportée

<b>Libellé</b>	<b>Tarifification</b>	<b>Tarif unitaire</b>
<b>Billet d'entrée à la journée des municipaux</b>	Agent municipal inscrit	5,00 €
	Conjoint de l'agent municipal	5,00 €
	Enfant à charge de plus de 12 ans	5,00 €
	Elu et conseillers municipaux	5,00 €
<b>Cas de gratuité</b>	Enfant à charge de moins de 12 ans	gratuit
	Agent municipal organisateur/organisateur	gratuit



Présents et représentés	:	55
Présents	:	54
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 29/04/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)